

Étaient présents en Mairie de Cognin-les-Gorges à 20 h 00 :

Présents : Mmes BOREL, LAUDE, SIMOENS, AGERON, MUZARD. MM. GLENAT, FERROUILLAT, DE GAUDENZI, BAYLE, MATRAIRE, REYNAUD-DULAURIER, MELGAREJO, MOURRE.

Excusé : J-L DURAND.

1/ Modalité de représentativité des communes à l'EPCI pour 2014

Les communes doivent se prononcer avant le 31 août 2013 sur le choix fait par le Conseil communautaire de la 3C2V de fixer à 40 le nombre de conseillers communautaires pour les échéances de 2014. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce choix, qui fixe également un nombre maximal de vice-présidents à 8 et à 2 le nombre de conseillers communautaires pour la commune.

2/ Statuts de la 3C2V

M. le Maire donne lecture des nouveaux statuts de la 3C2V. Ceux-ci donnent débat sur le paragraphe des équipements culturels concernant les bibliothèques qui ne semblent pas cohérent aux yeux de certains avec la gestion intercommunale de l'une d'entre elle, la médiathèque de Saint-Quentin/Isère ; le reste n'amenant pas de remarque particulière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les statuts par 4 voix pour, 2 contre et 7 abstentions.

3/ Feux tricolores de type « Vert récompense »

Le Maire, conscient de la vitesse excessive des véhicules traversant le village sur la RD 1532 propose au Conseil Municipal diverses solutions pour réduire celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, retient la proposition de Gojon-Siletra pour la mise en place d'un fonctionnement de type « Vert récompense » sur les feux tricolores du carrefour RD 1532 – Rue de la Trainière pour un montant de 9 857 €HT.

4/ Réseau d'Initiative Publique (RIP)

Par délibération du 13 décembre 2012, le Conseil Général de l'Isère s'est engagé dans la mise en œuvre d'un RIP destiné à la couverture numérique à très haut débit de l'ensemble du Département.

Afin de ne pas multiplier les travaux, il demande aux collectivités qui ont de gros travaux de voirie, d'anticiper l'enfouissement de fourreaux destinés à la fibre optique et pour cela déclarer l'intention de ceux-ci sur le site www.optic.rhonealpes.fr pour prétendre aux financements.

5/ Loi sur les scrutins locaux

M. le Maire fait part des principaux points de la loi sur les modes de scrutins locaux.

Pour les conseillers municipaux :

- scrutin de liste à partir de 100 habitants,
- déclaration de candidatures aux municipales obligatoire pour les 2 tours à déposer en Préfecture,
- réduction de 9 à 7 conseillers municipaux pour les communes de moins de 100 habitants.

Pour l'intercommunalité :

- dans les communes de moins de 100 habitants, les conseillers communautaires seront élus dans l'ordre du tableau.

Pour le Département :

- le nombre de cantons sera divisé par 2 sur des critères démographiques,
- son élection est prévu pour 2015, renouvelable tous les 6 ans au mois de mars,

- l'élection se fait sur un binôme paritaire au scrutin majoritaire à 2 tours, en cas de siège vacant, le binôme ne sera pas remplacé.

Pour la Région :

- les élections devaient avoir lieu en même temps que les départementales, ainsi que le renouvellement, mais un recours a été déposé au Conseil Constitutionnel.

6/ STEP

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le marché de la STEP de la commune a été attribué par la 3C2V à l'entreprise ERE pour un montant de 345 266 €

7 Révision du POS

Suite à la visite de la DDT, pour ouvrir une révision du POS, il faut le rendre compatible avec le SCOT de la région grenobloise et « toiletter » les terrains où certaines formes de construction ne seront plus possibles.